



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

SECTION CSI LYON

Compte rendu de l'entretien avec le chef du bureau SI2A

Les organisations syndicales ont été reçues à leur demande le vendredi 11 décembre par le chef du bureau SI2A.

La délégation de l'Union SNUI-SUD TRESOR a posé plusieurs questions nationales et locales sur l'avenir de l'informatique à la DGFIP et des missions du CSI de LYON.

Question: Quand l'administration sera-t-elle en mesure de fournir un Schéma Directeur Informatique globale pour la DGFIP?

Réponse: Le Plan Stratégique Informatique sera finalisé au 1er semestre suite aux conclusions des travaux sur le Document d'Orientation Stratégique.

Question: Quelle sera la répartition des suppressions d'emploi dans les CSI et les DIT?

Réponse: Je ne suis pas en mesure de vous donner une réponse.

Question: Quelle sera la cartographie des futures DLI ainsi que le cadre de l'expérimentation au 2ème semestre 2010?

Réponse: Pas de réponse actuellement, mais l'idée de mettre le siège de la DLI dans une ville où il y a un CSI et un DIT reste d'actualité.

Sur le cadre seules les structures de pilotage seront expérimentées.

Le lieu et l'étendue géographique de l'expérimentation ne sont pas décidés.

Question: Etes-vous en mesure de nous fournir une vision globale de l'assistance à la DGFIP?

Réponse: La fusion des CMI et CMIB est envisagée en 2010. Le Plateau Unique Virtuel PRO sera installé le 15/12. Une étude sur l'extension au monde des particuliers est retenue pour 2010. Le chantier global de l'assistance téléphonique (répartition entre SAU, AD, CSIAP, CTR, EID, CMIBR) n'est pas ouvert.

Question: La revendication de non prise en compte des IFDD dans le cadre de l'harmonisation indemnitaire est-elle négociable?

Réponse: le Directeur Général Adjoint s'est prononcé contre

Question: Régularisation de l'harmonisation indemnitaire pour les agents n'exerçant plus dans la sphère informatique mais affectés dans les CSI?

Réponse: La Centrale a lancé le recensement auprès des services RH des CSI. En ce qui concerne la date de virement sur la paye pas de réponse.

Question: La mission d'hébergement des serveurs ?

Réponse: La Centrale est en train de recenser les sites pouvant héberger les serveurs de la DGFIP. Pour les CSI il semblerait que LYON, NEVERS et le SPS soient retenues. Le dimensionnement de l'Equipe de Proximité suivra la montée en charge du site.

Question: Comment articuler les missions du CS Wan avec le redéploiement du réseau Rubis2 avec l'opérateur SFR?

Réponse: Le CS Wan reste le service compétent pour la DGFIP. Le pilotage du déploiement du nouveau réseau se fera département par département et sera réparti entre les différents acteurs de la DGFIP. La supervision nationale du nouveau réseau n'est pas encore définie même si la proposition du CSI de LYON d'effectuer la mission de surveillance au niveau national est accueillie favorablement.

Question: Est il envisagé de revoir la relation avec la société THALES concernant la supervision de nuit et de week-end ?

Réponse: La prestation THALES n'est pas bonne, une réunion avec les responsables de la société est prévue. Une étude sur les surveillances inutiles sera menée.

Après 2 heures d'entretien, nous avons peu de réponses claires et précises. Les discussions sont renvoyées au prochain groupe de travail avec les OS nationales au mois de Janvier. L'Union SNUI-SUD Trésor exigera à nouveau du DGA des réponses précises sur l'avenir des agents et des services de la sphère informatique de la DGFIP.